

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du 28 mars 2019 – 18 heures 00

N° 26/19

Date de convocation : **22/03/2019**

Conseillers en exercice : **13**

Présents : 12

Votants : 13

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

**Objet : ENVIRONNEMENT – ITINERAIRES DE RANDONNEES –
DEMANDE D'AIDE POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL 74 POUR 2019-2020-2021.**

MEMBRES PRESENTS

Michèle LUTZ

Roland BLAMPEY

Nicolas BLANCHARD

Marcel CATTANEO

Jacky GUENAN

Hervé BOURNE

Michel COUTIN

Ulrich GAGNERON

Marc LLEDO

Gérard CHAMPANGE

Philippe PRUD'HOMME

Paul CARRIER

MEMBRES EXCUSES

Sylviane REY pouvoir à
Marcel CATTANEO

MEMBRES ABSENTS

La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anney (CCSLA) met en œuvre une politique de création, de gestion, et d'entretien d'itinéraires de mobilité douce sur son territoire : cheminements pédestres et VTT/VTC.

Ces sentiers sont inscrits au Plan Départemental d'Itinéraire et de Promenades de randonnée (PDIPR de compétence du Conseil Départemental de Haute-Savoie.)

Dans le cadre du schéma directeur de la randonnée élaboré et approuvé, le Conseil Départemental assure un appui technique et financier auprès des collectivités, notamment par une aide pour l'entretien de sentiers (petit élagage, débroussaillage et pour la pose ponctuelle de matériel de balisage).

L'aide financière se répartie comme suit :

- Aide forfaitaire de 300€ HT/km sur 3 ans pour les itinéraires classés en SID1 (sentier départemental de niveau 1)
- Aide forfaitaire de 200€ HT/km sur 3 ans pour les itinéraires classés en SID2 (sentiers départemental de niveau 2)
- Financement assuré par la collectivité pour les itinéraires classés en SIL (sentier d'intérêt local)

La CCSLA souhaite solliciter l'aide départementale pour l'entretien de ses :

- 6,3 kms de SID1, gestionnaire CCSLA
- 103,2 kms de SID2, gestionnaire CCSLA
- 1,4 km de SID2 (« la petite Sambuy »), gestionnaire commune de Faverges-Seythenex.

Soit un montant de 22 810€ sur 3 ans (7 603€/an).

Classement	Itinéraires	Gestionnaire	kilométrage	Aide forfaitaire pour 3 ans	CD74
SID1	Liaison au massif des Bauges	CCSLA	6,3 km	1890 €	
SID2	14 itinéraires	CCSLA	103,2 kms	20 640€	
SID2	La Petite Sambuy	Commune de Faverges-Seythenex	1,4 km	280€	
SIL	12 itinéraires	CCSLA	44,1 km	0€	
Hors PDIPR	VTT N°4	CCSLA	12,8 kms	0€	

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau autorise Monsieur le Président, ou un de ses vice-présidents en cas d'empêchement, à :

- Solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour l'entretien des itinéraires de randonnée pour les trois années 2019-2020-2021.
- Signer toutes les pièces nécessaires y afférent.

Résultat du vote :

Votants : 13 Abstention : 0 Exprimés : 13
 Pour : 13 Contre : 0

Délibération rendue exécutoire le

Affichage le

Copie(s) interne(s) :

- Environnement (O. PELLISSIER)

FAVERGES-SEYTHENEX, le 02/04/2019
 LE PRÉSIDENT,
 Michel COUTIN




La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.